

|  |  |
| --- | --- |
| cid:image002.png@01D62DEB.138CB000 | cid:image011.png@01D5EFE4.2C57C830 |

**Le partenariat entre la Région et l’EPFN a permis la réhabilitation de 376 friches en 3 ans**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Gilles Gal, Directeur Général de l’EPF Normandie, représentant Sébastien LECORNU, Président de l’EPFN, ont visité aujourd’hui, à Louviers, deux friches industrielles en voie de reconversion, en présence de Bernard Leroy, Président de l’Agglomération Seine Eure, et de François-Xavier Priollaud, Vice-Président de la Région Normandie en charge des relations internationales, Maire de Louviers.**

**A cette occasion, Hervé Morin a fait le bilan des actions engagées par la Région et l’EPF Normandie pour la reconversion des friches d’activité sur le territoire.**

**La réhabilitation de l’îlot Thorel, un projet d’envergure mené par la Région et l’EPF Normandie**

Cet îlot, d’une superficie d’environ 4 600 m², abritait une ancienne usine textile datant du XIXème siècle qui fut ensuite transformée en concession de voitures/garage Renault. Les premières réflexions sur la reconversion de ce site sont anciennes : l’acquisition du site par l’EPF pour le compte de la ville date de 1996.

Une large partie de l’îlot a été démolie et devrait accueillir prochainement une résidence de 75 logements sociaux orientée vers la place Thorel (permettant notamment l’accueil de personnes âgées) avec un espace commercial en rez-de-chaussée.

Subsiste aujourd’hui une partie en sheds, témoin du passé industriel et textile de la Ville, à réhabiliter pour accueillir des activités tertiaires et communautaires (comme la maison du vélo portée par la CASE) et qui sera intégrée dans le programme d’aménagement prévoyant un second bâtiment neuf de logements et des commerces.

A ce jour, l’intervention a porté sur des études techniques et des travaux de démolition partielle, désamiantage et dépollution des sols. Une consolidation structurelle des sheds a été réalisée, dans l’attente de leur réhabilitation.

D’un montant total de 1,16 million d’euros, la Région finance ce projet à hauteur de 452 000 euros, et l’EPF à hauteur de 396 007 euros.

**Déjà 376 sites réhabilités en Normandie**

La Région Normandie a signé en avril 2017 la première convention à l’échelle de la Normandie réunifiée, pour un montant de **100 millions d’euros** jusqu’à fin 2021.

Cette convention porte sur divers dispositifs pour l’accompagnement et le développement des territoires :

* L’habitat : restructuration d’ilots dégradés, minoration foncière pour encourager au développement des logements aidés…
* Les expérimentations : revitalisation des centres, secteurs de gares, villes de la reconstruction…
* L’observation et les stratégies foncières, déterminantes pour un aménagement durable du territoire,
* La résorption et la reconversion des friches, nombreuses sur notre territoire et véritable opportunité de développement dans une logique de rationalisation de la consommation foncière.

Le financement de la convention est réparti de la manière suivante :

* **Région : 31,17 millions d’euros**
* Collectivités : 30,96 millions d’euros
* EPF Normandie, maître d’ouvrage : 35,87 millions d’euros
* Autres financements dont FEDER : 2 millions d’euros

Fin 2019, le taux d’engagement de la convention est de **83%** dont :

* 73,5 millions d’euros sur le traitement des friches (études et travaux)
* 4 millions d’euros sur la minoration foncière pour le développement de logements aidés
* 2,9 millions d’euros pour les expérimentations (revitalisation des centres, études secteurs de gares…)

Les taux d’intervention sont différenciés en fonction de la typologie des territoires. Plus favorables aux petites centralités et aux villes moyennes, ces taux ont permis de créer une réelle dynamique sur tout le territoire normand, appuyée par la politique de contractualisation régionale avec les EPCI.

* EPCI de Caen, Rouen et Le Havre : **Région 25%** - EPF 35% - collectivité 40%
* EPCI des 24 villes moyennes : **Région 40%** - EPF 35% - collectivité 25%
* EPCI à dominante rurale : **Région 35%** - EPF 45% - collectivité 20%

Ainsi, depuis 2017, **229 communes** ont bénéficié du soutien de la Région et de l’EPF, concernant **376 sites** répartis sur tout le territoire.

**285 friches d’activité** ont fait l’objet d’un traitement et d’une requalification. L’ouverture du fonds friches aux démolitions de bâtiments ou de logements sociaux amiantés a permis de répondre aux besoins des territoires, démunis devant les surcoûts engendrés par le désamiantage.

Les sites à traiter sont divers et variés :

* de par leur nature : anciennes usines, anciens équipements publics obsolètes, anciennes gares désaffectées…
* de par leur taille allant de 1 000 m² pour les sites les plus modestes à plusieurs dizaines d’hectares pour les sites les plus grands,
* de par leur état avec certains sites présentant un intérêt patrimonial (anciens bâtiments industriels par exemple à réhabiliter avec un nouvel usage à trouver), d’autres où tout est à démolir pour faire place nette, d’autres où une importante dépollution des sols est nécessaire…

Les friches laissent place à des projets de logements, d’accueil d’activités économiques, d’installation d’équipements publics. La réutilisation de ce foncier, souvent bien situé, entre en parfaite cohérence avec les orientations du SRADDET de diminuer la consommation excessive de terres agricoles et naturelles en renouvelant la ville sur elle-même.

D’un point de vue économique, la mise en œuvre de la convention Région / EPF profite aux entreprises normandes du BTP : démolition, dépollution, désamiantage, gros œuvre pour les chantiers de réhabilitation puis construction de logements/activités une fois les emprises démolies libérées. Ainsi, actuellement, ce sont près d’une trentaine de chantiers coordonnés par l’EPF qui sont en cours en Normandie.

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr